

# POUR UN MALI DE CONVICTION

---

ENTRETIEN AVEC MME KEITA  
KONIBA SAMAKE



**ASF**  
Canada



En partenariat avec  
**Canada**





# QUI ÊTES-VOUS, D'OÙ VENEZ-VOUS?

Je suis Mme Keita Koniba Samake. Je suis originaire du cercle de Ouéléssébougou dans la région de Koulikoro, qui se situe à deux heures de route de Bamako. J'ai fait mes études fondamentales à l'École catholique Révérend Père Georges Bertsch de Mopti et une partie de mes études secondaires au Lycée moderne de la même ville. En 2011, ma famille a déménagé à Bamako, suite à la mutation professionnelle de mon père. C'est là que j'ai terminé mes études et obtenu mon baccalauréat au Lycée Lanterne de Sogoniko en 2013.

Au Mali, les enfants sont généralement confrontés à un problème de choix après le baccalauréat. Mes parents souhaitaient que je devienne fiscaliste. C'est ce que j'ai fait. J'ai obtenu une maîtrise en droit privé option affaires à la Faculté de droit privé du Mali. Au terme de mes études, j'étais convaincue qu'être fiscaliste n'était pas ma vocation. Avec insistance, j'ai réussi à convaincre mes parents. Avec leur soutien, j'ai réorienté ma carrière vers le droit international et obtenu mon master 2 à l'université de Nantes.

« JE SUIS UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS. C'EST MA VOCATION. »

## D'OÙ VIENT VOTRE ENGAGEMENT POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS?

Mon engagement pour les droits humains ne date pas d'hier. Très jeune, je voulais devenir avocate. Je n'ai jamais supporté l'injustice ni de voir une personne en situation de vulnérabilité et sans moyen de défense. Cela me choque.

Le déclic s'est réellement fait en 2015-2016. Une veuve de mon quartier était menacée de se faire chasser de sa maison par le jeune frère de son mari. Selon lui, parce qu'elle n'avait pas eu d'enfant, rien ne justifiait qu'elle reste dans la maison de feu son mari. Je voulais l'aider.

À l'époque, j'étais en 2ème année universitaire et je venais de faire la connaissance de la Tribune Jeunes pour le Droit au Mali (TRIJEUD). Je savais que cette association avait une clinique juridique et apportait une aide juridique et une assistance judiciaire aux justiciables.

Un matin, la dame est sortie en criant et en demandant de l'aide: son beau-frère mettait ses affaires à la porte. J'ai réfléchi et j'ai décidé de faire appel à la TRIJEUD. Un clinicien est venu à la rencontre de la dame. Avec son aide, elle a finalement obtenu un jugement d'héritage. Aujourd'hui, elle continue de vivre chez elle et a même des

locataires. Cela m'a rendue très fière. Dès lors, la décision était prise, je me destinerai coûte que coûte à la défense des droits humains.

De là, j'ai participé au concours « À vous maître », organisé par la TRIJEUD au Mali.



*Me Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières Canada, s'adresse aux participant.e.s de l'édition 2016 du concours « À vous maître », organisé par la TRIJEUD.*

Contrairement aux autres participant.e.s, je n'avais pas encore terminé mon cursus universitaire et le concours coïncidait avec ma période d'examens. Cela ne m'a pas empêché d'y participer. J'étais maintenant convaincu de ma vocation. En quart de finale, je suis tombé sur Abdoulaye Nantoume qui était intellectuellement mieux armé que moi. M. Nantoume jouait le rôle du Procureur et moi celui de l'avocate. L'auditoire me considérait vaincue

à l'avance, bien avant la joute oratoire. Mais, je suis restée sereine, car j'étais persuadée que j'allais gagner ou apprendre. Effectivement, j'ai perdu le procès avec deux points d'écart, mais pour une femme au Mali, c'était une victoire.

Le jury était composé du responsable du volet litige stratégie d'Avocats sans frontières Canada (ASFC), de Me Amadou Tieoule Diarra, et du Procureur de la Commune V.

À la fin du procès fictif, Me Tieoule Diarra était tellement impressionné par ma défense que, séance tenante, il m'a offert un stage de trois mois dans son cabinet.

À l'obtention de la maîtrise, et après mon stage au cabinet de Me Tieoule Diarra, j'ai rejoint la TRIJEUD en tant que conseillère bénévole au clinicien. Ce que j'ai fait jusqu'à ce que se présente une nouvelle opportunité de me surpasser et de renforcer mon bagage intellectuel. J'ai intégré le programme de Relève générationnelle d'ASFC.

Dans le cadre de ce programme, j'ai été affectée au cabinet de Me Mariam Koita à Lafiabougou. J'y ai occupé le poste de stagiaire pendant un an. Avant même la fin de mon contrat, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) m'a recrutée en qualité de juriste analyste consultante. Mon travail au sein de la CVJR consiste à vérifier les dépositions des victimes et à m'assurer que les violations des droits humains sont bien qualifiées juridiquement ou les requalifier au besoin.



*Une victime de graves violations de droits humains témoigne devant la Commission Vérité, Justice et Réconciliation à Bamako au Mali.*

## **QUELS SONT LES PLUS GRANDS DÉFIS AUXQUELS LES MALIENNES SONT CONFRONTÉES ?**

Selon l'organisation de la société malienne, beaucoup d'hommes pensent que la femme ne doit pas avoir son mot à dire dans la gestion des affaires, une croyance héritée de vieilles coutumes du pays. À l'instar d'autres civilisations dans le monde, la femme malienne a longtemps été dépossédée de certains droits (celui de posséder une terre, de participer à la prise des décisions, d'aller à l'école, de choisir son mari ou sa résidence, etc.). Encore aujourd'hui, les femmes souffrent de cette organisation sociale.

« LES FEMMES D'AUJOURD'HUI N'ONT PAS ENCORE DROIT À LA JUSTICE AU MALI. CELA DOIT CHANGER POUR LES FEMMES DE DEMAIN. »

Les mécanismes traditionnels de prévention et de règlement de conflits empêchent les femmes d'accéder à la justice formelle. Cette justice était méconnue et crainte, car elle était considérée comme une barrière entre les gens qui y portaient pour régler leur différend. Mais, les choses ont évolué avec le temps.

Je pense sincèrement que cette barrière doit disparaître: il faut sensibiliser les femmes sur leur droit et sur comment l'exercer; il faut les former, leur montrer comment accéder à la justice; il faut sensibiliser la population dans son ensemble sur les droits des femmes.

## **PEU DE FEMMES ACCÈDENT AUX PROFESSIONS JURIDIQUES AU MALI. QU'EST-CE QUI LES FREINENT?**

La société malienne est une société de conditionnement. J'en ai été victime et j'ai réussi à m'en sortir. Je vis maintenant dans

une société de conviction. C'est loin d'être la réalité de toutes les femmes.

Dans cette société de conditionnement, les parents pensent qu'être avocat.e pervertit. Que la profession rend menteuse et menteur et qu'elle pousse à défendre des causes indéfendables. Tout le monde a le droit d'être défendu. L'avocat.e ne ment pas, je l'ai compris lors de mon séjour au cabinet. Elles et ils se fondent sur les faits, sur le droit. Dans cette société de conditionnement, même être juriste est impensable.

Une fois, j'ai fait le concours de l'École nationale d'administration pour faire plaisir à mon entourage, mais sans conviction. Je ne voulais pas être retenue. J'y ai finalement échoué et je m'en suis réjouie. Mes proches ne comprenaient pas ma réaction. Comment se réjouir d'un échec? Je leur ai répondu que ce n'était pas ma vocation.

Je suis née pour être défenseure des droits humains. C'est ma nature comme celle de beaucoup d'autres femmes.

« LA SOCIÉTÉ MALIENNE EST UNE SOCIÉTÉ DE CONDITIONNEMENT QUI DOIT ÊTRE REMPLACÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE CONVICTION. »

## POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SOUTENIR DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS DE DÉFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS?

Le programme de Relève générationnelle m'a permis de construire ma personnalité. Les compétences que j'ai acquises me servent tous les jours. Je suis sortie de ma coquille. Aujourd'hui, je rends grâce à Dieu et remercie ASFC.



*Remise de diplôme à la future génération d'acteurs et d'actrices de la justice au Mali*

Avant, j'avais du mal à m'exprimer devant le public. Aujourd'hui, je n'ai plus peur de défendre mes idées et j'aide d'autres à faire de même. J'encadre, notamment des jeunes

juristes dans le cadre du concours « À vous maître ». Je coordonne les activités universitaires de la TRIJEUD.

Tout ceci pour dire que le soutien aux nouvelles relève générationnelles crée un effet d'enchaînement. Nous avons été aidé.e.s, maintenant, c'est nous qui appuyons nos cadet.te.s à la faculté de droit. Nous leur montrons de quoi elles et ils sont capables, renforçons leurs bagages intellectuels pour qu'elles et ils aspirent à réussir aux concours du Barreau et de la Magistrature. Et, elles et ils feront de même pour la génération qui les succéderont.

## SI TU POUVAIS T'ADRESSER AUX DÉCIDEUR.DEUSE.S, QUE LEUR DIRAIS-TU?

Je leur demanderai d'être des repères pour nous, jeunes du Mali.

Je n'adhère pas à l'idée selon laquelle les jeunes sont considéré.e.s comme l'avenir; après la jeunesse, c'est la vieillesse. Les décideur.deuse.s doivent donner aux Maliennes et aux Maliens la chance d'exploiter tous leurs potentiels et d'explorer les horizons qui s'offrent à chacun.e.

Ils doivent nous ouvrir la porte de la réussite.



**COUR D'APPEL DE BAMAKO**

Vous pouvez  
vous aussi  
agir

[ENGAGEZ-VOUS](#)

[FAITES UN DON](#)

**[ASFCANADA.CA](http://ASFCANADA.CA)**